

**Interpellation écrite du 27 juin 2022 de MM. Maxime Provini et Kevin Schmid:  
«Horaires de la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives».**

Nous avons été interpellés concernant les horaires de la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives. En effet, lors d'un dimanche ensoleillé du mois de mai, nous avons pu constater que l'établissement fermait ses portes à 16h15.

Dès lors, le groupe PLR souhaiterait avoir des réponses quant aux horaires des bars, cafés, restaurants appartenant à la Gérance immobilière municipale:

Est-ce que le Conseil administratif décide des horaires d'ouverture et de fermeture? Si oui, de quelle manière procède-t-il pour fixer les horaires?

Comment une terrasse appartenant à la Gérance immobilière municipale peut-elle fermer en pleine journée lors d'un dimanche de printemps ensoleillé?

Quelle politique le Conseil administratif entend-il mener en termes d'horaires d'ouverture et de fermeture pour ses établissements les plus fréquentés?